



Rupture de contrat avant date d'effet

Par **Mitzi**, le **10/08/2018 à 12:36**

Bonjour,
Je suis assistante maternelle, après de longues recherches d'un autre travail et n'ayant rien trouvé, j'ai signé deux contrats mi-juillet pour la garde d'enfant en périscolaire. Nous avons établi les contrats mi-juillet (nous avons signé...) mais pas tout rempli car il manquait beaucoup de choses (copie de l'agrément, assurances, vaccinations des enfants....) il n'est pas paraphé. Je n'ai pas fait d'engagement réciproque et le contrat devait commencer le 3 septembre. Or, début août, j'ai reçu une proposition d'emploi à temps plein (chose inespérée) et j'ai donc averti immédiatement les parents par téléphone pour leur expliquer la situation et ne pas les mettre devant le fait accompli trop tard. Après je peux comprendre que je les mets dans une situation indélicate et que jamais je ne me serais réengagée si j'avais su qu'il y avait un risque d'emploi.... Les parents ont été surpris, déçus... mais je suis restée sans réponse. Dois-je leur écrire une lettre de rupture avec A/R ????? que dois-je leur écrire ??? d'avance je vous remercie pour votre aide.